

**PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE DE LA
POLICE REGION MORGES
MARDI 18 SEPTEMBRE 2012 à 20 HEURES
à l'aula du collège**

Excusés :

Antoine	André	Conseiller	communal	Morges
Eric	Bauer	Conseiller	communal	Morges
Bariza	Benkler	Conseillère	communale	Morges
Philippe	Deriaz	Conseiller	communal	Morges
Charles	Dizerens	Conseiller	communal	Morges
Sacha	Fehlmann	Conseillère	communale	Morges
Michel	Jaquemai	Conseiller	communal	St-Prex
François	Ludwig	Conseiller	communale	St-Prex
Cédric	Shopfer	Conseiller	communal	Morges

Ouverture de la séance :

A 20 h05, le Président de la PRM, M. Vincent Duvoisin ouvre la séance. Il salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillères.

1. Appel :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

Comme M. Charles Dizerens, excusé, se fait remplacer par Mme Rita Wyss, une modification de l'ordre du jour est obligatoire. Il faut assermenter Mme Rita Wyss. Celui-ci est modifié comme suit :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation de Mme Rita Wyss
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 août 2012
5. Préavis du CODIR :
 - N° 04/09.2012 Règlement de fonctionnement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges
 - N° 05/09.2012 Accord préalable concernant les contrats de droit administratif qui lient les partenaires de la PRM
6. Rapports des commissions (les documents suivront par courrier séparé)
 - N° 01/08.2012 Indemnités des Délégués et de la secrétaire du Conseil intercommunal ainsi que des membres du CODIR
 - N° 02/08.2012 Autorisations générales à accorder au Comité de direction
 - N° 03/08.2012 Budget de l'exercice 2013
7. Communications du bureau
8. Communications du CODIR
9. Questions, vœux et divers

2. Approbation de l'ordre du jour

Après lecture par le Président et la modification incluse, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation

Mme Rita Wyss est assermentée.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 août 2012

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal du 21 août 2012 est accepté à la majorité des Conseillers et 2 abstentions.

5. Dépôt de préavis du CODIR

4/09.2012 Règlement de fonctionnement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges

5/09.2012 Accord préalable concernant les contrats de droit administratif qui lient les partenaires de la PRM

Une commission de cinq membres sera nommée à l'issue de la séance pour les 2 commissions.

Mme A.-C. Aubert, MM C. Boillat, C. Hodel, O. Jeanneret et S- Risse

6. Rapport des commissions

1/08 Indemnités des délégués et de la secrétaire du Conseil intercommunal ainsi que des membres du Comité de direction

M. A. Cegielski lit le rapport de la Commission de gestion.

Le Président ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- Vu le préavis du Comité de direction,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter que le jeton de présence par séance s'élève à Fr. 40.- pour les délégués du Conseil intercommunal et des Commissions diverses ;
2. d'accepter qu'il soit octroyé un jeton de présence par séance à chaque délégué et deux jetons de présence par séance au Président du Conseil et aux Présidents des Commissions diverses ;
3. d'accepter l'indemnité de Fr. 2'500.- par année, pour le/la secrétaire du Conseil ;
4. d'accepter l'indemnité de Fr. 1'600.- par année pour chaque membre du CODIR et de Fr. 3'000.- par année pour le Président, avec une réserve de modification ;
5. d'accepter que les indemnités soient versées directement aux Municipalités respectives ;

6. d'accepter que les montants, ci-après, soient portés au budget 2013 :

Fr. 12'000.- pour les jetons de présence des délégués du Conseil

Fr. 2'500.- pour le/la secrétaire

Fr. 9'400.- pour le CODIR

2/08 Demandes d'autorisations générales de plaider et d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 20'000.- par cas

M. A. Cegielski lit le rapport de la Commission de gestion.

Le Président ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- Vu le préavis du Comité de direction,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accorder au Comité de direction, pour la période législative du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016, les autorisations générales suivantes :

1. de plaider

2. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 20'000.- par cas ;

3. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières ;

4. d'admettre que le Comité de direction renseigne le Conseil intercommunal, par communication, au début de chaque année, sur l'usage qu'il a fait de ces autorisations ;

5. de dire, qu'en fin de législature, les autorisations générales courent jusqu'à l'adoption des nouvelles autorisations générales fixées par les Autorités intercommunales de la nouvelle législature, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Rapport sur le budget 2013

M. A. Cegielski lit le rapport de la Commission de gestion.

Le Président signale un amendement dans les conclusions du rapport. Il s'agit juste d'inverser ces dernières.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

Le CODIR, par l'intermédiaire de M. D. Buache, juge pertinente la modification proposée par la Commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée accepte l'amendement à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport dans son ensemble.

Mme C. Dind-Perrochet signale une petite erreur de répartition des coûts sur le document.

M. J. Nzikou demande comment sera faite la répartition des charges communes.

M. C. Cegielski répond que dans le préavis, le calcul pondéré en fonction de la population, ainsi que le coefficient de pondération font foi pour la répartition.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communes par Communes, ce rapport est accepté à l'unanimité

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- Après avoir pris connaissance du budget ordinaire pour 2013 et du préavis du Comité de direction,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

Pour les délégués de la commune de Morges

D'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de Fr. 3'347'200.- et des recettes pour un montant de Fr. 3'218'000.-. La différence de Fr. 129'200.- sera prise en charge par la Commune de Morges

Pour les délégués de la commune de Tolochenaz

D'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de Fr. 32'300.- et des recettes pour un montant de Fr. 3'200.-. La différence de Fr. 30'000.- sera prise en charge par la Commune de Tolochenaz

Pour les délégués de la commune de St-Prex

D'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de Fr. 40'000.-

Pour tous les délégués

D'adopter le budget ordinaire du Conseil intercommunal pour 2013 présentant des charges à hauteur de Fr. 10'254'200.- et des recettes pour un montant de Fr. 4'043'800.-. La différence, pour les charges communes, de Fr. 6'210'400.- sera répartie entre les partenaires.

7. Communications du bureau

M. V. Duvoisin signale la prochaine séance le 27 novembre 2012. Un apéro sera servi à l'issue de la séance.

Il ajoute qu'il faut cinq personnes pour les préavis déposés, selon le règlement pas encore voté.

Les séances 2013 ne sont pas encore définies. Il faut attendre que les Conseils communaux respectifs à chaque commune aient été décidés.

Il s'ensuit une discussion sur les dates des commissions.

8. Communications du CODIR

M. D. Buache regrette l'absence de M. R. Burri.

Il ajoute que nous avons tous reçu un organigramme du fonctionnement de la PRM.

Le Comité de direction a souhaité la présence du Commandant de la Police, de façon à ce qu'il soit informé. De plus si une question très technique était posée, il pourrait y répondre.

9. Questions, vœux et divers

Mme B. Genoud Maurer demande que dorénavant, lors d'une date choisie pour les commissions, que cette dernière soit choisie une semaine après la séance afin que les Conseillers aient le temps de lire leur préavis avant d'en débattre et de siéger.

M. S. Risse signale que la presse a beaucoup parlé de la Police qui suggère de faire de l'argent avec les amendes. Il demande ce qu'il en est pour la PRM.

M. D. Buache répond que ce n'est jamais prévu dans les budgets et qu'il n'y a jamais d'objectifs financiers. Les amendes représentent un effet induit par le comportement des gens.

M. F. Ambresin demande, par rapport au passage sous la gare à Morges, beaucoup de voitures s'arrêtent pour déposer les gens sur la bande cyclable, ce qui est particulièrement dangereux. Des panneaux ont été posés. Il demande si un bilan a été fait.

M. D. Buache répond que la réponse sera communiquée à la prochaine séance.

Mme B. Genoud Maurer demande qu'un numéro de téléphone soit à la disposition des délégués en cas d'absence de dernière minute.

M. V. Duvoisin répond qu'il fera un mail avec le numéro de portable de la secrétaire.

M. H. Nusbaumer demande si la facture pour le renfort de la Police à cause des requérants d'asile, logés dans l'abri PC de Préverenges, sera partagée avec la police cantonale.

M. D. Buache répond que cela dépendra de la surcharge des interventions.

M F. Siegwart constate une visibilité de la Police accentuée dans le village de St-Prex et signale que c'était vraiment nécessaire et souhaitable. Il félicite le bon travail du CODIR et de la PRM

M. C. Boillaud signale qu'il s'est fait cambrioler dans son commerce à St-Prex et ne trouve pas que la Police était sur les lieux assez rapidement. Il a trouvé l'intervention lente et demande combien de patrouilles tournent la nuit.

M. D. Buache répond que les délégués ne sont pas là pour débattre de leurs intérêts personnels. Il ajoute que si la Police était là dans le quart d'heure, c'est approprié. Deux patrouilles tournent la nuit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close

Il est 21h lorsque le Président clôt la séance.

Le Président



Vincent Duvoisin

La Secrétaire



Claude de Titta